

Le 14 décembre 2017

## **Le Conseil national des villes contribue à la mobilisation générale en faveur de la politique de la ville**

Au nom du Conseil national des villes (CNV), sa vice-présidente Fabienne KELLER a adressé, hier, à Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires et Julien Denormandie, secrétaire d'État à la Cohésion des territoires, sa contribution à la feuille de route fixée par le président de la République dans son discours de Tourcoing en novembre dernier.

Cette contribution est le fruit du travail collectif des membres du CNV qui s'étaient réunis en assemblée plénière le 28 novembre dernier.

Le CNV souhaite que les propositions concrètes, simples, et souvent inédites, qu'il a formulées, puissent être portées au débat et aboutissent lors du prochain Comité interministériel des villes (CIV) qui se déroulera au printemps.

À ce titre, le Conseil national des villes souhaite participer pleinement à l'ensemble des instances qui seront mises en place en faveur de la mobilisation générale, et notamment que son collège habitants puisse faire entendre sa voix au Conseil présidentiel des villes.

### **Le Conseil national des villes**

Instance historique de la politique de la ville, le CNV, notamment grâce à la présence de son collège habitants, est un lieu collectif d'échanges ouvert, dynamique, libre, croisant toutes les opinions et les cultures politiques, associatives, individuelles et collectives.

Il a pour mission de conseiller le Gouvernement sur l'élaboration de la politique nationale des villes et du développement social urbain et de la lutte contre les discriminations.

Il se compose de 64 membres répartis en 4 collèges : le collège « élus », le collège « acteurs économiques et sociaux », le collège « personnalités qualifiées » et le collège « habitants ». La composition du CNV et de ses quatre collèges respecte la parité femmes/hommes.

En savoir plus :

[http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/2017.12.11\\_contribution\\_du\\_cnv\\_vers\\_2\\_def.pdf](http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/2017.12.11_contribution_du_cnv_vers_2_def.pdf)

### **CONTACT PRESSE**

Marie-Pierre RAMOS

Tél. : 01 85 58 60 53 - [marie-pierre.amos@cget.gouv.fr](mailto:marie-pierre.amos@cget.gouv.fr)

[www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)